

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenumerique.fr

20131216_DL_04

OBJET :
Budget primitif 2014

Date de convocation :
10 décembre 2013

Date de séance:
16 décembre 2013

Date d'affichage :
15 janvier 2014

Membres en exercice : 42

Membres présents : 9

Membres votants : 10

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à la majorité
1 abstention (Olivier
JARDE)

Jours et heures d'ouverture
du syndicat mixte :

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille treize, le 16 décembre à 18h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre TETU, Vice-président

Étaient présents : Daniel CARPENTIER, François DEBEUGNY, Daniel DUBOIS, Olivier JARDE, Serge OLIVIER, Jean-Dominique PAYEN, Jean-Claude RENAUX, Jean-Pierre TETU, Jean-Marc WISSOCQ

Secrétaire de séance : Jean-Claude RENAUX

Pouvoir : Claude BARDOUX à Jean-Pierre TETU

La séance du lundi 9 décembre 2013 a été annulée faute de quorum. L'assemblée se réunit ce lundi 16 décembre suite à une seconde convocation avec un ordre du jour inchangé ; la présente délibération est donc valable quelque soit le nombre d'élus présents.

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le débat d'orientation budgétaire du comité syndical lors de sa séance du 25 novembre 2013
- Vu le rapport de présentation

DELIBERE

ARTICLE 1 - Le Budget Primitif de l'exercice 2014 est approuvé.

ARTICLE 2 - Le budget principal est équilibré en fonctionnement et en investissement sans virement de section.

ARTICLE 3 - L'équilibre par section du budget annexe est obtenu en effectuant un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour un montant de 1 336 047,00 €.

ARTICLE 4 - Le crédit de 1 000 € ouvert à l'article 6536 du budget principal est réservé à la couverture des frais de représentation du Président.

ARTICLE 5 - Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.



JP TETU
Vice-Président